



**Assemblée générale et conseil fédéral**  
**29 mars 2019**  
**Maison des associations RENNES**

**Assemblée générale et conseil fédéral de la F.N.C.S. du 29 mars 2019,**

**Ouverture de l'assemblée générale à 10h15 par Claude Desfray, président**

**INTRODUCTION**

L'action associative complémentaire de l'enseignement public demeure un levier essentiel au développement des chorales. Associée au support institutionnel et partenarial, elle permet un rayonnement artistique qui s'exerce en toute liberté et indépendance tout en bénéficiant du choix de ses partenaires comme de ses contenus esthétiques et artistiques. Actuellement, ce sont plus des 3/4 du territoire qui adossent leurs actions à ce tissu associatif. Certaines académies sans association jusqu'à présent sont en train d'en créer et l'on s'en réjouit car elles viendront ainsi renforcer l'action collective de la FNCS.

I-Rapport d'activité : intervention de Claude Desfray, président de la FNCS

**Les objectifs généraux de la FNCS :**

Fidèle à ses engagements énoncés dans ses statuts, la FNCS s'est mobilisée durant l'année 2018 pour dynamiser la création, valoriser le rayonnement du chant choral, poursuivre sa politique de communication et de formation. Durant ce rapport d'activité, nous allons rappeler nos actions essentielles.

Chaque année, la FNCS demande à être reçue en audience par le Ministre afin de faire connaître son action, ses objectifs, ses valeurs. En aout 2018, nous avons été reçus par le Ministre et son conseiller Matthieu Lahaye. Nous avons rappelé les principaux objectifs de la FNCS ainsi que le champ de son action : développement du rayonnement des chorales scolaires, soutien à la création et à la formation. Nous avons également évoqué le projet qui nous avait été présenté par Eric Lipman lors du séminaire de Créteil concernant les chorales olympiques. Malgré l'intérêt exprimé et le soutien que ce projet avait reçu de la FNCS par une motion votée lors de notre dernière assemblée générale, le Ministère n'a pas souhaité s'engager dans une opération qu'il jugeait très risquée, tant sur le plan diplomatique que politique, l'exploitation d'images d'élèves étant toujours complexe. Lors de cet échange, le Ministre est venu brièvement nous saluer et la FNCS a exprimé son soutien à la modification du statut du chant choral devenu enseignement facultatif.

**1-Organisation du séminaire annuel national**

Chaque séminaire annuel étant organisé par une association académique distincte, il rassemble selon les années et les lieux des délégations diverses; il sera donc utile de rappeler certains points essentiels comme nous le faisons lors de chaque Assemblée Générale. Nous remercions M Vincent Maestracci, Inspecteur Général de l'Education Nationale pour sa présence à notre assemblée générale et son soutien à notre action.

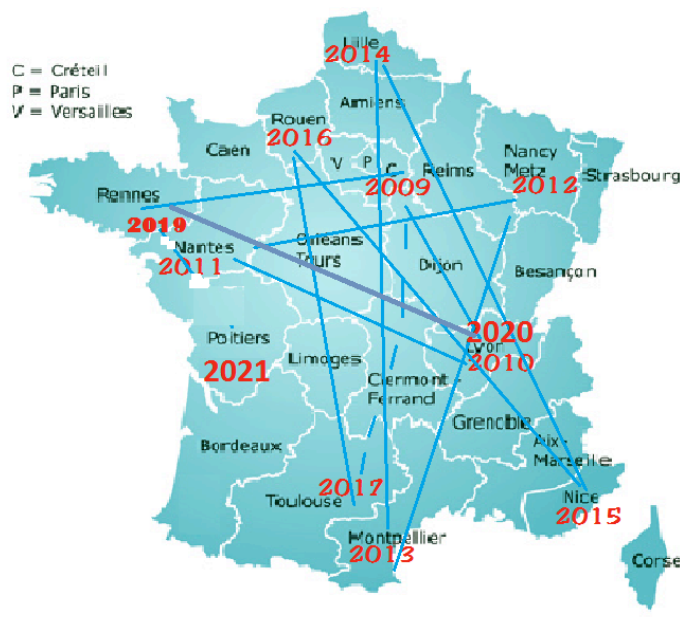
**De vifs remerciements sont adressés à l'équipe de l'académie de RENNES et son association académique AR KAN SON ainsi qu'à la Maison des associations** qui nous accueille dans ses magnifiques et confortables locaux. L'unité de lieu a permis de respecter l'emploi du temps contraint. Nous aurons également une pensée toute particulière pour notre collègue Lionel Morvezen, IA-IPR de l'académie qui nous accueille et qui a longuement œuvré ces derniers mois pour que ce séminaire puisse se tenir dans de bonnes conditions. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Ce séminaire marque la 23<sup>e</sup> année d'existence de la FNCS et s'articule autour de la thématique "Musiques savantes et musiques traditionnelles, qui influence qui ?" ce qui a permis de confronter les pratiques musicales et festives ancrées dans le territoire de Bretagne tout comme la voix est ancrée dans le corps. Nous avons d'ailleurs abordé mercredi un travail approfondi sur la place de la voix dans le corps.

Le séminaire de Rennes a permis cette année de rassembler près de 80 personnes (professeurs d'éducation musicale et chant choral, inspecteurs, partenaires de formation) issues de 20 académies différentes : **Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Corse, Créteil, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse**, (18 participant aux votes).

Plusieurs associations académiques se sont positionnées pour l'organisation des futurs séminaires

PERSPECTIVES : 2020 : Lyon, 2021 : POITIERS, 2022 : AIX-MARSEILLE,



2009 : acad. de Créteil  
2010 : acad. de Lyon  
2011 : acad. de Nantes  
2012 : acad. de Montpellier (Perpignan)  
2013 : acad. de Nancy-Metz  
2014 : acad. de Lille  
2015 : acad. de Nice  
2016 : acad. de Rouen  
2017 : acad. de Toulouse (Millau)  
2018 : acad. de Créteil  
2019 : acad. de Rennes  
2020 : acad. de Lyon  
2021 : acad. de Poitiers  
2022 : acad. d'Aix-Marseille

L'organisation d'un séminaire est une affaire collective, un travail d'équipe et doit se faire avec le soutien de l'association académique et des IA-IPR de l'académie d'accueil. Nous rappelons qu'il faut anticiper cette organisation en provisionnant des moyens par le biais du plan académique de formation ou tout au moins d'animation afin de bénéficier des ordres de mission nécessaires pour y envoyer des délégations. Le choix

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 10 rue de la Convention, 25000 Besançon  
tél : 06 27 24 16 85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray tél : 06 33 89 05 52 mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

d'une thématique voire d'une problématique demeure également un élément fédérateur qui contribue à construire une dynamique durant les 3 jours.

## **2-Le soutien à la création**

Le développement d'un répertoire spécifique et adapté aux voix des collégiens demeure un axe d'action essentiel pour la FNCS.

Les seules ressources de fonctionnement de la FNCS sont les adhésions annuelles qui permettent de subventionner en partie la réalisation des séminaires et la marge bénéficiaire résultant de la vente de nos supports cartes et pochettes de programmes.

Cependant, depuis 2015, deux partenariats spécifiques nous permettent de soutenir la création avec d'une part la SACEM et d'autre part, l'Académie Musicale de Villecroze. Nous allons en rappeler les lignes essentielles.

### **A-Partenariat avec l'Académie Musicale de Villecroze**

Depuis plusieurs années, l'Académie Musicale de Villecroze qu'Emilie Labarchède est venue nous présenter, est à l'origine de l'opération Musiqueprim qui irrigue le premier degré. Elle s'investit également dans le répertoire spécifique des collèges depuis quatre ans.

- En 2016, Thierry Machuel compose **L'Europe de mes rêves**, L'œuvre a été créée en mai 2017 à Yvetot, puis redonnée le 4 mai dernier dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne par les élèves de l'académie de Créteil
- En juin dernier, c'est l'académie d'Aix-Marseille qui crée **Homo Circus** d'Emmanuel Touchard avec sept concerts programmés et plus de 500 élèves concernés. Cette œuvre va être reprise cette année plus d'une trentaine de fois dans toute la France. Parallèlement, l'académie de Rennes crée également le **Ptit Fernand et la Grande Guerre** de Julien Joubert que nous avons pu apprécier durant ce séminaire et nous félicitons chaleureusement l'équipe de professeurs qui nous l'a interprété hier soir.
- En 2019, ce sera **La Fille du capitaine** du même Julien Joubert qui sera créée à Nice
- Le matériel de ces 4 créations est accessible en ligne sur notre site internet pendant encore 3, 4 ou 5 ans selon la date de mise en ligne. Il suffit d'envoyer un mel à [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr) pour télécharger les partitions et outils pédagogiques.
- En 2018, deux sessions de formation ont été proposées par l'académie de Villecroze durant les congés d'automne. Elles étaient consacrées à La création de "La fille du capitaine" de Julien Joubert et ont permis à la FNCS d'inscrire plus d'une cinquantaine de participants lors des deux sessions:
  - Le stage du 22 au 26 octobre 2018 à Villecroze (93)
  - Le stage du 29 octobre au 2 novembre 2018 à Paris (75)

Comme annoncé par Emilie Labarchède, administratrice de l'Académie de Villecroze, d'autres sessions de formations seront proposées notamment pour l'appropriation de nouvelles commandes comme **Le petit prince de Coralie Fayolle, Les Mille tours d'Edison de Julien Joubert et John Chatterton, Un be-bopera de Bruno Fontaine**. Ces trois œuvres seront créés le 9 avril prochain par la maîtrise de Radio-France

Nous rappelons que la procédure de mise en ligne du matériel musical de ces créations a pour objectif de faciliter la diffusion de ce répertoire en milieu scolaire. Le budget engagé par l'académie Musicale de Villecroze pour une commande s'élève globalement à 15.000 euros qui comprennent la commande de l'oeuvre et le rachat temporaire des droits de diffusion de la partition. S'ajoute à ce budget le financement des stages nationaux de formation destinés à la découverte de ces œuvres également pris en charge par l'AMV au niveau des intervenants ainsi que des frais de déplacement (tarif SNCF) et d'hébergement pour les participants à Villecroze comme pour la session de Paris.

### **B-Partenariat spécifique avec la SACEM pour le soutien à la création**

Dès la naissance de la FNCS en 1996, le partenariat s'est très rapidement noué avec la SACEM. Une convention a été signée et ses modalités ont évolué au cours des années.

Ce partenariat historique s'est traduit par un abattement de 20% sur l'ensemble des redevances qui sont dues à l'issue de chaque festival choral national. Une réduction complémentaire de 7,04% a été accordée à la FNCS pour les concerts organisés sous statut scolaire, comme rappelé hier par les intervenants.

Par ailleurs, depuis 4 ans maintenant, la SACEM attribue à la FNCS une subvention spécifique pour le soutien à la création. Cette subvention annuelle s'élevait à 8000€ en 2015, elle est passée à 12000 € qui ont été versés à la FNCS depuis fin 2017 pour valoriser des créations qui seront données l'année suivante.

Pour mémoire, la subvention 2018 a permis de soutenir 3 créations dont une datant de 2017 de manière rétroactive :

- *La faute aux Poètes* (académie de Toulouse): 3000€, compositeurs Ladagnous, Daniel, Boyé, Pascal Rabatti, collectif
- *le Carnav'jazz des animaux* (académie de Créteil) compositeur Pierre-Gérard Verny: 6000€, documents à venir
- *Altoplano* (académie d'Aix-Marseille) 3000 €, compositeur Arthur Dente (matricule fourni)

Une commission mixte SACEM / FNCS se réunit chaque année pour déterminer les critères de sélection des projets à subventionner. Une grille de lecture présentant de multiples entrées sur plusieurs champs de référence permet d'opérer un choix pertinent et varié des projets présentés. Les différents champs interrogés relèvent à la fois de la dimension artistique, interdisciplinaire et inter degrés, de la notoriété du compositeur sollicité, de la nature du public scolaire concerné, de la pertinence du budget présenté, et enfin de la part de création authentique.

Tous les documents justificatifs doivent nous parvenir à l'issue de la réalisation des projets : calendrier des opérations, fiches budgétaires, programmes, documents de communication, affiches et liens vers extraits vidéo s'il y a lieu. Nous sommes tenus de les fournir à la SACEM. Cette procédure nous permet de procéder au

---

Secrétariat FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie de Bordeaux, 5 rue Saint Joseph de Carayon, BP 935  
33060 BORDEAUX Cedex 01 tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl: 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

versement des subventions.. Nous rappelons qu'en l'absence de ces documents témoignant de la réalisation effective des projets, nous serions tenus de rembourser à la SACEM les sommes perçues et donc contraints de nous retourner vers les associations.

Concernant la subvention SACEM 2018-2019 pour les projets qui seront réalisés en 19 -20 :

- BORDEAUX : Sally Gallet : *J'aimerais savoir* (pour cycle 3) 4000€
- NANTES : Frédéric Armani : *les 7 planètes de l'élue* 4000€
- LYON : Julien Joubert : titre à définir 4000€

Pour bénéficier de ces subventions, il est impératif de respecter les délais de retour des dossiers. Elles seront versées maintenant à l'issue des concerts donnés et après envoi à [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr) d'un rapport d'activité concernant le déroulement de cette création : données chiffrées, coupures de presse, affiches et programmes des concerts, etc.

### 3-La communication

Les logos SACEM et Copie Privée ou AMV ainsi que FNCS doivent impérativement figurer sur l'ensemble des documents de communication relatifs à ces projets de création : programmes, visuels, sites internet. Nos pochettes les affichent systématiquement et nous encourageons les associations bénéficiaires de subventions SACEM à enrichir leur communication avec l'usage de nos supports.

#### 3.1 Site internet FNCS

Notre site va être repris par une nouvelle webmestre, exerçant les fonctions d'interlocutrice académique pour le numérique sur l'académie de Créteil. Pour l'instant, le site FNCS est en pause, il fonctionne pour télécharger les partitions mais les informations des mises à jour sont temporairement suspendues, le temps que notre nouvelle webmestre reprenne la main

Le langage flash utilisé est vétuste et ne permet pas un affichage dynamique. Cependant, la diversité des couleurs et la charte graphique lui donnent un aspect attractif. Nous apprenons par nos partenaires institutionnels ou externes qu'ils en savent finalement beaucoup sur la FNCS. Ils y trouvent facilement les coordonnées des personnes du bureau qu'ils n'hésitent pas à contacter par ce biais. Des interviews de journalistes ont ainsi été réalisées .

Dans l'immédiat, nous rappelons que la visibilité de notre festival national repose avant tout sur les remontées d'informations des festivals académiques :

- des fiches de consignes et d'accompagnement seront adressées aux académies pour la saisie des fiches de concerts 2019

#### 3.2 Les publications sur nos supports : couvertures de programmes, cartes, clés USB

---

Secrétariat FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie de Bordeaux, 5 rue Saint Joseph de Carayon, BP 935  
33060 BORDEAUX Cedex 01 tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl: 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)

Ces publications ont un double objectif : assoir notre communication et notre lisibilité auprès de l'ensemble des partenaires culturels, institutionnels et des collectivités territoriales et d'autre part, permettre à la FNCS de réaliser une petite marge bénéficiaire. Ces couvertures de programmes peuvent également servir à communiquer un éventuel dossier de demande de subvention, une note technique ou autre document utile. Elles peuvent aussi servir aux coordonnateurs académiques pour faire connaître le festival auprès des partenaires comme de la hiérarchie en académie. Les commandes 2019 sont en sensible augmentation ce qui montre l'intérêt qu'elles peuvent susciter sur le terrain. Nous présentons ci-dessous le comparatif des commandes des deux dernières années :

<b>ACADEMIE</b>	<b>cartes d'élèves 2018-2019</b>	<b>couvertures de programme 2018</b>
<b>AIX MARSEILLE</b> département 13	0	544
<b>AIX MARSEILLE</b> département 04	100	150
<b>BORDEAUX</b>	0	1020
<b>CAEN</b>	2700	1050
<b>CLERMONT FERRAND</b>	0	400
<b>CRÉTEIL</b>	1000	1000
<b>LYON</b>	0	1850
<b>NANTES</b>	0	2000
<b>NICE</b>	1400	700
<b>POITIERS</b> Charente	1200	800
<b>POITIERS</b> Charente maritime	710	1320
<b>POITIERS</b> Deux-Sèvres	850	1250
<b>POITIERS</b> Vienne	800	1000
<b>RENNES</b>	<b>3000</b>	<b>200</b>
<b>ROUEN</b>	327	230

<b>REIMS</b>	0	200
<b>TOULOUSE</b>	400	2000
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>12487</b>	<b>15714</b>

ACADEMIE	cartes d'élèves 2019-2020	couvertures de programme 2019
Aix Marseille (Bouches du Rhône)	0	400
Aix Marseille (Alpes de Haute-Provence)	80	70
BORDEAUX	0	800
CAEN	2000	2330
CRÉTEIL	1000	1000
LYON	0	2 200
NICE	900	300
NANTES	0	3200
POITIERS (Charente)	1200	1000
POITIERS (Charente Maritime)	650	1240
POITIERS (Deux Sèvres)	900	1100
POITIERS (Vienne)	900	1000
REIMS	0	150
RENNES	3000	0
ROUEN	270	380
TOULOUSE	600	3000
commandes bureau FNCS	0	170
<b>TOTAL</b>	<b>11500</b>	<b>18 340</b>

### 3.2.1 Les couvertures de programmes

La version graphique proposée cette année par Chantal OHANESSIAN a été comme toujours très appréciée

Le prix de vente avait déjà été débattu antérieurement pour passer à 0,70 cts mais il est resté maintenu à 0,60 cts TTC (livraison comprise sur 24 sites différents). Pour l'édition 2019, nous avons conservé l'imprimeur des années passées dont les tarifs sont très concurrentiels.

### 3.2.2 Les cartes d'élèves FNCS 2019-2020

La carte d'élève FNCS contribue clairement à l'identification de l'enseignement facultatif de chant choral au sein de chaque établissement. Elle est toujours proposée au prix de 10 centimes d'euros l'unité (livraison comprise).

**Ces supports vous seront facturés d'ici fin juin.**

## II-Rapport financier : intervention de Bruno Stisi, Trésorier général

Le rapport et le bilan financier sont joints en documents annexes.

La situation financière affiche une stabilité rassurante. Notre trésorier dissociera les deux importantes opérations comptables :

- Collecte des redevances SACEM en novembre décembre auxquelles s'ajoute la cotisation-adhésion annuelle FNCS maintenue à 100€. La SACEM nous ayant envoyé très tardivement le récapitulatif, nous avons dû reporter cette facturation courant mars 2019
- Paiement des commandes de support de communication de l'année antérieure 18-19

## III-Votes de l'Assemblée Générale

17 associations académiques représentées lors de l'AG + 1 procuration

- Approbation du rapport moral : 18 pour, 0 abstention, 0 contre. Approuvé à l'unanimité
- Approbation du bilan financier : 18 pour, 0 abstention, 0 contre. Approuvé à l'unanimité

## IV-Conseil Fédéral

Conformément aux statuts, un seul délégué par association chorale académique exerce ce vote. Les termes de l'article 1 des statuts de la FNCS portant sur la composition du bureau sont rappelés « *Le bureau est l'organe*

---

Secrétariat FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie de Bordeaux, 5 rue Saint Joseph de Carayon, BP 935  
33060 BORDEAUX Cedex 01 tél : 06.27.24.16.85 mël : [secretaire@fncs.fr](mailto:secretaire@fncs.fr)  
Président : Claude Desfray trl: 06 33 89 05 52mël : [presidence@fncs.fr](mailto:presidence@fncs.fr)  
Site internet : [www.fncs.fr](http://www.fncs.fr)



*d'exécution des décisions prises par le conseil fédéral. Il est choisi par le conseil en son sein et peut comprendre jusqu'à 9 membres, dont un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un trésorier adjoint. Ces membres sont élus pour un an et rééligibles ».*

**Renouvellement du bureau :** Le vote du conseil fédéral réunit 17 votants présents

Le départ en retraite prochain de M Christian SEMPERE ouvre la place à une nouvelle candidature : M Michel SEINCE, IA-IPR d'éducation musicale sur l'académie de Nantes.

**par vote du Conseil Fédéral, le bureau sortant est donc renouvelé en partie :**

- |                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| • Claude Desfray       | <i>Président</i>           |
| • Sandrine Petrali     | <i>Vice-présidente</i>     |
| • Bruno Stisi          | <i>Trésorier</i>           |
| • Philippe Mopin       | <i>Trésorier adjoint</i>   |
| • Jean-Marie Caniard   | <i>Secrétaire</i>          |
| • Emmanuelle Mariini   | <i>Secrétaire adjointe</i> |
| • <b>Michel Seince</b> | <b>Membre du bureau</b>    |
| • Pierre-Gérard Verny  | <i>Membre du bureau</i>    |
| • Nelly Vigne          | <i>Membre du bureau</i>    |

Comme le précise l'article 8 de nos statuts, notre bureau peut être étendu à 4 membres associés :

- M François Virot, membre associé au bureau et conseiller pour la création est reconduit
- Pour une quatrième année consécutive, Mme Anne-Claire Scébalte reste au conseil d'administration à titre consultatif

Vote : 17 voix pour, le bureau est élu à l'unanimité.

Pour rappel, Chantal Ohanessian, présidente de la FNCS de 2000 à 2016, est depuis 2016 présidente honoraire.

**En conclusion :**

Le séminaire de Rennes aura réussi à rassembler plus de 80 participants issus de 20 académies différentes, ce qui montre que l'intérêt de se retrouver et de rester fédérés autour de notre passion commune qu'est le chant choral scolaire ne faiblit pas. Les contextes budgétaires n'ont pas empêché la majorité des académies adhérentes de se rassembler cette année pour ces moments de formation, d'échanges, de découvertes et de partages, mais aussi de convivialité.

**Clôture de la séance à 11h30** applaudissements de l'assemblée.

Le Président : Claude DESFRAY

Le Secrétaire : Jean-Marie CANIARD

